

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le SEIZE AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 10 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 23

- Pour : 23

- Contre : /

- Abstention : /

Etaient présents : 16

Mmes, MM. BAUD Philippe, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, PERRIER Guy, BÉARD Patrick, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, PLAGNAT Emilie, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 07

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BRAIZE Jean-Michel, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique

Pouvoirs : 07

M. MARCHAND Thierry	à	M. BAUD Philippe
Mme BAUD PACHON Valérie	à	Mme ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth
Mme MARULLAZ Marie-Paule	à	Mme LEFANT Myriam
M. GAYDON Jean-François	à	Mme RAYBAUD MARTIGNONI Florence
M. BRAIZE Jean-Michel	à	Mme VERNET Josette
M. LENVERS Fabien	à	Mme PLAGNAT Emilie
Mme CONSTANT Monique	à	M. HEU Benoît

- Madame THORENS Valérie a été désignée secrétaire -

D_2026_04B_25

FIXATION ET AUTORISATION DU NOMBRE DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS, SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE POUR LA PERIODE ESTIVALE 2026

Il est rappelé :

- qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services,
- que la période estivale génère une affluence touristique qui engendre un accroissement de la charge pesant sur certains services communaux,
- qu'en conséquence, les collectivités peuvent recruter temporairement et sous conditions de durée, des agents contractuels sur des emplois non permanents en raison de l'accroissement saisonnier d'activité.

Considérant que, comme chaque été, la commune de Morzine va accueillir plusieurs événements festifs et sportifs, ce qui nécessitera une logistique et une main-d'œuvre conséquentes afin de faire face à l'affluence de touristes sur le territoire de la commune tout en leur garantissant un accueil de qualité,

Considérant que, parallèlement, des postes permanents ne sont pas pourvus au sein de certains services, cela a pour conséquence de modifier les besoins saisonniers pour la prochaine saison estivale,

Considérant qu'il est judicieux d'embaucher les saisonniers en amont du début de la saison afin de renforcer notre attractivité et la qualité de l'embellissement de notre commune, mais également afin de former correctement lesdits saisonniers avant l'affluence massive de visiteurs,

Considérant dans le même sens qu'il convient parfois de renforcer l'effectif saisonnier afin d'anticiper et prévenir les aléas entraînant des difficultés qui ont pu apparaître lors des saisons précédentes,

En perspective de cet accroissement de charges, les services municipaux, ont exprimé le besoin de créer 42 postes de saisonniers à temps complet et non complet pour la saison estivale conformément au tableau que vous trouverez annexé :

- 23 saisonniers au Palais des Sports et espace aquatique (1 chef de piste, 9 maîtres-nageurs, 2 chefs de bassin, 6 agents de vestiaire, 2 agents de caisse et 3 agents techniques),
- 6 saisonniers aux services techniques d'Avoriaz (1 agent polyvalent mécanicien, 5 agents polyvalents),
- 8 saisonniers aux services techniques de Morzine (2 agents d'entretien des espaces verts, 2 agents fleurissement, 2 agents voirie manifestations, 1 agent polyvalent voirie manifestations et espaces verts, 1 agent d'entretien de la voirie),
- 3 saisonniers à la police municipale (ASVP/ATPM),
- 1 saisonnier à la bibliothèque (1 agent de bibliothèque),
- 1 saisonnier à la cuisine centrale (1 chauffeur-livreur à 25 h).

Lors de la saison estivale 2025, 40 postes saisonniers ont été créés.

Cette expression de besoin entraine une augmentation de 0,89 ETP.

La mise en œuvre de ces recrutements sera conditionnée à une évaluation affinée du besoin en fonction de la survenance de tout événement qui aurait une incidence sur l'activité touristique estivale.

Les volumes de recrutement autorisés par le conseil municipal doivent être considérés comme un plafond à ne pas dépasser, les postes ainsi ouverts ayant vocation à être pourvus par des agents contractuels, rémunérés par référence aux échelles de rémunération de leurs cadres d'emplois respectifs.

Il revient au conseil municipal de délibérer sur l'adoption du tableau des saisonniers pour l'été 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

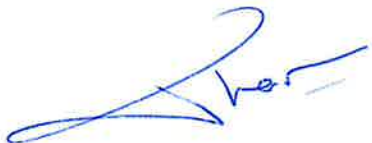
AUTORISE M. le maire à recruter 42 agents saisonniers à temps complet et non complet, ouverts aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des adjoints administratifs, des éducateurs des APS et des opérateurs des APS,

AUTORISE M. le maire à signer toute pièce relative à ces recrutements,

CONSTATE l'inscription des crédits correspondants au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 22 avril 2026.

La secrétaire de séance,
Valérie THORENS.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
